L'oncle récidiviste accusé de viol sur son neveu

Un quinquagénaire comparait devant la cour d'assises pour le viol de son neveu de 7 ans. Il avait déjà été condamné à 13 ans de réclusion criminelle, en 2006, pour le viol de son beau-fils.

Il nie tout en bloc. L'homme âgé de 58 ans affirme ne pas avoir violé son neveu, alors âgé de 7 ans, en 2014. À l'époque, l'accusé est hébergé chez son frère cadet, près de Saint-Nazaire. Il vient de sortir de détention, sous bracelet électronique, après avoir purgé 13 ans de réclusion criminelle pour le viol de son beau-fils, mineur au moment des faits, entre 1995 et 2004.

Depuis hier, la cour d'assises de Loire-Atlantique tente de comprendre. Le quinquagénaire a grandi dans une famille des gens du voyage sédentarisés. On ne roule pas sur l'or, loin de là. La fratrie, dont il est l'avant-dernier, est élevée dans des cabanes en bois, puis dans un bus. La douche, c'est dehors, au robinet. Les conditions de vie sont telles qu'il finit par être placé en foyer, à l'âge de 12 ans.

« C'est un complot »

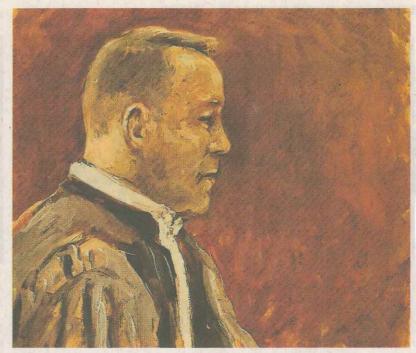
Mais il le reconnaît lui-même, « mes parents étaient unis et nous donnaient de l'affection ». L'alcool est présent, mais aucune violence. Aux experts psychologues et psychiatres, il dira pourtant le contraire. Un men-

songe souligné par la présidente. Ce n'est pas le seul.

Quand ses proches l'accusent de mauvais traitements envers ses deux beaux-fils, lorsqu'il vivait avec sa seconde épouse, il nie à nouveau. Il en est certain : « C'est un complot contre moi, tous en veulent à mon argent (N.D.L.R. : une pension d'invalidité de 800 € mensuels). » Idem à l'occasion de cette nouvelle accusation de viol sur mineur.

L'homme, père de quatre enfants, s'exprime bien. Son éducation est sa fierté. Son père lisait à peine le journal ; sa mère ne savait ni lire ni écrire. Lui a décroché un CAP de maçon à 17 ans. « J'ai eu la chance d'être placé et d'avoir une bonne scolarité. » Mais le parcours du quinquagénaire compte aussi une vingtaine d'années d'emprisonnement, prononcées pour des faits de vols aggravés, recel, violences, délits routiers et évasion. Jusqu'à cette condamnation, en 2006, pour le viol de son beau-fils.

Les experts parlent d'une personnalité frustre. Les services sociaux et les proches décrivent un profil manipulateur. Dans le box, l'accusé, à la santé fragile, se pose en victime. Il



Maître Loïc Cabioch est l'avocat de l'accusé jugé pour viol sur mineur.

rappelle qu'il a déjà tenté de se suicider. Laisse entendre qu'il pourrait recommencer. « J'ai une vie un peu spéciale, qui a mal commencé et mal fini. » Les jurés devraient rendre leur verdict vendredi.

Stéphanie BAZYLAK.